

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CASTELRENAUDAIS



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU

*Prises par délégation du Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes du Castelrenaudais
(Article L-5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,
délibération du Conseil communautaire en date du 15 juillet 2020)*

Date de la convocation : Le 12 octobre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 18

Nombre de présents : 17

Nombre de votants : 17

Séance du 19 octobre 2022

Le dix-neuf octobre deux mille vingt-deux à dix-neuf heures trente, le Bureau communautaire s'est réuni sous la présidence de Brigitte DUPUIS, Présidente.

Étaient présents :

Brigitte DUPUIS, Présidente,

Marc LEPRINCE, Gino GOMMÉ, Patrice POTTIER, Fabien HOUZÉ, Alain DROUET Vice-Présidents,

Jocelyne DEFEINGS, Jean-Claude BAGLAN, Véronique BERGER, Jocelyne PETAY, Frédéric LAUGIS, Joël DENIAU, Joël BESNARD, Isabelle SÉNÉCHAL, Béatrice VERWAERDE, Catherine DATTÉE, Chantal GONZALEZ-BOURGES.

Le quorum étant atteint, le Bureau communautaire peut valablement délibérer.

Était absente excusée :

Sylvie GANNE.

Madame Chantal GONZALEZ-BOURGES a été désignée à l'unanimité par le Bureau communautaire pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

BC 2022-014

Objet : Modification du tableau des effectifs

Conformément à l'article 34 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés, ou supprimés après avis du comité technique par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant l'avis favorable du comité technique en date du 14 septembre 2022, les postes devenus vacants au tableau des effectifs, sont proposés à la fermeture :

- Assistantes maternelles à temps complet (2 postes) liées à la fermeture de la crèche familiale.

Vu le courrier d'une agente de catégorie C actuellement placée dans la filière technique (adjoint technique principal de 2^{ème} classe), et dont les missions réalisées au pôle petite enfance relève de la filière animation, demandant l'intégration directe dans cette filière (adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe).

Considérant que les cadres d'emplois appartiennent à la même catégorie hiérarchique et sont de niveau comparable, il est proposé de :

- Créer le grade d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps complet pour l'emploi d'assistant d'accueil et d'animation de la petite enfance.

Le poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe sera proposé à la fermeture après avis du prochain comité technique.

Vu le courrier d'une agente de catégorie C actuellement placée dans la filière technique (adjoint technique principal de 2^{ème} classe), et dont les missions réalisées au centre aquatique relève principalement de la filière administrative, demandant l'intégration directe dans cette filière (adjoint administratif principal de 2^{ème} classe).

Considérant que les cadres d'emplois appartiennent à la même catégorie hiérarchique et sont de niveau comparable, il est proposé de :

- Créer le grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet pour l'emploi d'agent d'accueil, d'entretien et régisseur.

Le poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe sera proposé à la fermeture après avis du prochain comité technique.

Considérant la prise de compétence de l'enfance jeunesse (mercredi et vacances scolaires) au 1^{er} janvier 2023, il convient de créer les postes pour les agents qui seront transférés à la Communauté de Communes : de droit lorsque leurs missions sont exclusivement sur le domaine de la prise de compétence, ou sur leur demande lorsque leurs missions sont partiellement sur le domaine de la prise de compétence. Les premiers éléments connus concernant le transfert permettent de proposer à la création :

- Un emploi d'animateur à temps complet sur le grade d'animateur,
- Un emploi d'animateur à temps complet sur le grade d'adjoint d'animation,
- Un emploi d'animateur à temps complet sur le grade d'adjoint d'animation,

- Un emploi de direction d'ALSH à temps non complet (17,5 / 35^{ème}) sur le grade d'adjoint d'animation,
- Un emploi d'assistant à l'enfance jeunesse à temps complet sur le grade d'adjoint administratif.

Le Bureau communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **SUPPRIME** les 2 emplois d'assistante maternelle,
- **CRÉÉ** le grade d'adjoint d'animation principal de 2ème classe à temps complet pour l'emploi d'assistant d'accueil et d'animation de la petite enfance,
- **CRÉÉ** le grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet pour l'emploi d'agent d'accueil, d'entretien et régisseur,
- **CRÉÉ** l'emploi d'animateur à temps complet sur le grade d'animateur
- **CRÉÉ** l'emploi d'animateur à temps complet sur le grade d'adjoint d'animation
- **CRÉÉ** l'emploi d'animateur à temps complet sur le grade d'adjoint d'animation
- **CRÉÉ** l'emploi de direction d'ALSH à temps non complet (17,5 / 35ème) sur le grade d'adjoint d'animation
- **CRÉÉ** l'emploi d'assistant à l'enfance jeunesse à temps complet sur le grade d'adjoint administratif
- **MODIFIE** le tableau des effectifs en conséquence.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits et ont les membres présents signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CONFORME
Fait à Château-Renault le 24 octobre 2022

La Présidente
Brigitte DUPUIS



COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU CASTELRENAUDAIS



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU

Prises par délégation du Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes du Castelrenaudais
(Article L-5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,
délibération du Conseil communautaire en date du 15 juillet 2020)

Date de la convocation : Le 12 octobre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 18

Nombre de présents : 17

Nombre de votants : 17

Séance du 19 octobre 2022

Le dix-neuf octobre deux mille vingt-deux à dix-neuf heures trente, le Bureau communautaire s'est réuni sous la présidence de Brigitte DUPUIS, Présidente.

Étaient présents :

Brigitte DUPUIS, Présidente,

Marc LEPRINCE, Gino GOMMÉ, Patrice POTTIER, Fabien HOUZÉ, Alain DROUET Vice-Présidents,

Jocelyne DEFEINGS, Jean-Claude BAGLAN, Véronique BERGER, Jocelyne PETAY, Frédéric LAUGIS, Joël DENIAU, Joël BESNARD, Isabelle SÉNÉCHAL, Béatrice VERWAERDE, Catherine DATTÉE, Chantal GONZALEZ-BOURGES.

Le quorum étant atteint, le Bureau communautaire peut valablement délibérer.

Était absente excusée :

Sylvie GANNE.

Madame Chantal GONZALEZ-BOURGES a été désignée à l'unanimité par le Bureau communautaire pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

BC 2022-015

Objet : Aire d'Accueil des Gens du Voyage – Modification du règlement intérieur

Lors du Bureau communautaire du 14 septembre 2022, le Bureau communautaire a approuvé une modification du règlement intérieur de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage incluant de nouveaux tarifs.

Considérant que la Communauté de Communes perçoit une allocation ALT2 de la CAF d'Indre et Loire contractualisée pour l'année 2022, il n'est pas possible de modifier les tarifs au cours de l'année civile. Par conséquent l'annexe tarifaire concernant le montant des cautions, de l'emplacement (nuités) et les fluides (eau et électricité) est retirée pour l'avenir comme pour le passé, conformément à l'article L240-1 du Code des relations entre le public et l'administration.

Les tarifs en vigueur au 1^{er} janvier 2022 s'appliquent pour l'année civile 2022.

Les autres articles de la délibération du Bureau communautaire n° BC 2022-013 portant modifications du règlement intérieur restent inchangées.

Le Bureau communautaire a l'unanimité des membres présents et représentés :

- **VALIDE** le retrait de l'annexe financière de la délibération n° BC 2022-013 portant modification du règlement intérieur de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage pour le passé et l'avenir,
- **AUTORISE** Madame la Présidente ou un Vice-Président à signer le règlement intérieur, qui sera adressé à la société SG2A afin qu'il soit appliqué.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits et ont les membres présents signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CONFORME
Fait à Château-Renault le 24 octobre. 2022



La Présidente
Brigitte DUPUIS